

et le bas niveau actuel d'environ 150,000 pi. car. De plus, des aires variables d'entreposage continuent d'être louées du secteur privé par l'entreposage des autres ministères. On loue actuellement des locaux pour environ 81,000 pi. car., dans l'immeuble O'Keefe à Ottawa.

Note 4—Le Centre d'approvisionnement de la région de l'Ontario est ouvert depuis avril 1972. L'installation appartient au gouvernement.

Note 5—Le Centre d'approvisionnement de la région de l'Ouest est ouvert depuis avril 1973 dans des locaux qu'il occupe avec le ministère des Transports, dans une installation appartenant au gouvernement et mesurant 30,000 pi. car. En janvier 1976, une installation privée de 76,000 pi. car. a été louée par l'entremise du M.T.P. Le M.A.S. continue d'exploiter un entrepôt pour le ministère des Transports dans les locaux de 30,000 pi. car.

Note 6—Le Centre d'approvisionnement de la région du Pacifique est ouvert depuis novembre 1974. L'installation est une propriété privée, louée par l'entremise du M.T.P.

3 et 4. Des études sont en cours relativement aux locaux utilisés par le M.A.S. et d'autres ministères pour l'entreposage, en vue de les réduire grâce à la fusion.

5. Oui. Des augmentations variées s'appliquent à différents produits, de façon à en arriver à un bénéfice global brut de 32 l. 100.

6. Non, mais des frais de service sont exigés à des taux approuvés par le Conseil du Trésor.

7. Le ministère des Travaux publics ne tient pas aucune liste des autres ministères gouvernementaux qui préfèrent avoir leurs propres entrepôts. Toutefois, beaucoup le font à cause des conditions particulières de leur exploitation, notamment les ministères des Travaux publics, des Transports, du Revenu national et des Postes.

8. Non. a) Sans objet. b) Sans objet.

9. Oui. 1. 40c. le pied carré d'entreposage; 2. Petit camion-remorque, avec le conducteur: \$15 de l'heure; 3. Grand véhicule, avec chauffeur et aide: \$23.50 de l'heure; 4. Emballage pour l'exportation: \$3.50 le pied cube.

LES EMPLOYÉS PAR MINISTÈRE ET CATÉGORIE

Question n° 2675—M. Orlikow (Révisée):

Le 30 avril a) 1976, b) 1974, combien de personnes du niveau CO-4 étaient employées dans chaque ministère?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Le nombre de personnes employées au niveau CO-4 au 30 avril (a) 1976 (b) 1974 pour chaque ministère apparaît sur la liste ci-après.

Questions au Feuilleton

Ministère ou Organisme	CO-4*	
	a) 1976	b) 1974
CCA	9	13
CDC	1	
COM	2	3
CSM	3	
DND	1	1
DOE	2	1
DPW	1	
DSS	1	
FIN	1	
FIR	5	
IAN	6	3
INS	3	3
ITC	119	107
MID	1	
REA	5	2
REE	45	33
RTC	2	2

*À cause d'une erreur de transcription, la réponse donnée précédemment s'appliquait au nombre de titulaires au niveau CS-5.

LE NOUVEAU SYMBOLE DE TÉLÉGLOBE CANADA

Question n° 2724—M. Crouse:

1. Qui a conçu le nouveau symbole de Téléglobe Canada?

2. A-t-on lancé un appel d'offre pour la conception de ce symbole et, dans la négative, comment le contrat a-t-il été accordé?

3. Combien a coûté a) le nouveau symbole, b) approximativement la conversion au nouveau symbole?

L'hon. Jeanne Sauvé (ministre des Communications): 1. Foster Advertising Company Ltd., 3, Place Ville-Marie, Montréal.

2. Le logo a été conçu par Foster Advertising dans le cadre du contrat actuel que Téléglobe Canada a passé avec cette société pour obtenir des services de publicité. Ce contrat a été octroyé à Foster Advertising après étude de diverses soumissions d'agences de publicité.

3. a) Un total de \$20,791.55 a été versé à Foster Advertising pour le programme d'identification de la Société (autorisation de dépenses nos 13376, 13377 et 14268). La conception du logo a coûté à elle seule \$8,310.19; le reste a servi à la composition, à la révision mécanique, aux applications du logo sur les en-têtes de lettres, les immeubles, les camions, etc. b) Le coût de la modification est dû au remplacement du nom de la «Société canadienne des télécommunications transmarines» par celui de «Téléglobe Canada» plutôt qu'à la conception d'un nouveau logo. Celle-ci avait surtout pour but d'intégrer l'emblème déjà existant au nouveau nom de la Société, approuvé par le Parlement lors de la modification de la Loi sur Téléglobe Canada. La modification des formules et de la papeterie, exigée par l'adoption du nouveau logo, n'a pas occasionné de frais supplémentaires. On commence à utiliser le nouveau logo pour identifier les immeubles et les véhicules et l'estimation des coûts n'est pas encore disponible. Le coût de la production du manuel des normes graphiques s'élève à environ \$10,000.